

13.—Condammations sommaires, selon le genre d'infraction, 1961 et 1965

Infraction	1964	1965	Infraction	1964	1965
Code criminel	95,246	100,538	Lois fédérales (fin)		
Armes offensives.....	1,134	1,178	Chemins de fer.....	1,053	837
Communiquer des maladies vé-			Conseils des ports nationaux et		
nériennes.....	9	18	marine marchande.....	15,996	11,086
Corruption des mœurs.....	425	417	Défense nationale.....	97	101
Cruauté envers les animaux.....	104	94	Dimanche.....	214	205
Devoir de garder des endroits			Douanes.....	304	183
dangereux.....	37	34	Immigration.....	125	138
Devoir de fournir les choses né-			Impôt sur le revenu.....	7,152	6,170
cessaires à l'existence.....	1,966	2,164	Indiens.....		
Domages d'au plus \$50 et autre			Ivresse.....	3,519	3,880
intervention concernant des			Autres.....	1,868	1,896
biens.....	4,137	4,206	Jeunes délinquants.....		
Inconduite.....	15,842	17,028	Culpabilité des adultes qui		
Inobservation de l'engagement.....	1,914	1,743	contribuent au délit.....	1,722	1,733
Intimidation.....	707	514	Immoralité sexuelle.....	611	328
Jeux, paris et loteries.....	2,131	2,273	Incorrigibilité.....	1,090	1,211
Maison de débauche.....	468	392	Induire un enfant à quitter la		
Mépris de cour.....	30	26	maison, etc.....	16	75
Obtention frauduleuse de vivres			Pêcheries.....	561	993
et de logement.....	1,003	1,017	Poids et mesures.....	146	70
Obtention frauduleuse en matière			Autres lois fédérales.....	4,508	3,865
de prix de passage.....	149	173	Lois provinciales	1,161,982	1,245,797
Prétendre faussement être un			Chasse et pêche.....	6,950	6,297
agent de la paix.....	116	100	Enfants de parents non mariés.....	680	757
Tapage en état ivre.....	2,715	3,661	Hygiène publique.....	582	440
Tentative de suicide.....	298	383	Lois scolaires.....	260	268
Tentatives, complots, complicité,			Maîtres et serviteurs.....	1,208	1,124
incitation.....	181	202	Maladies mentales.....	853	431
Tuer ou blesser des oiseaux ou des			Médecine, dentisterie et pharma-		
animaux autres que le bétail.....	34	62	copécie.....	201	124
Vagabondage.....	5,483	5,740	Prévention des feux de prairie et		
Véhicule à moteur.....			de forêt.....	137	145
Capacité de conduire affaiblie.....	25,966	27,656	Protection des enfants.....	2,186	2,535
Conduite dangereuse.....	2,101	2,616	Régie des alcools.....		
Conduite en état d'ivresse.....	1,431	1,523	Ivresse.....	111,622	123,113
Conduite pendant interdiction.....	6,265	6,480	Autres.....	87,078	96,844
Conduite dangereuse d'un ba-			Soutien des épouses et enfants		
teau, etc.....	163	128	abandonnés.....	7,270	8,077
Négligence criminelle dans la			Véhicules automobiles.....		
mise en service.....	1,068	499	Conduite imprudente.....	48,913	55,034
Omission d'arrêter sur le lieu			Autre, circulation.....	862,868	923,533
d'un accident.....	5,217	5,575	Autres lois provinciales.....	31,174	27,072
Prise d'un véhicule à moteur			Règlements municipaux	331,631	336,835
sans consentement.....	1,837	1,746	Circulation.....	261,611	275,187
Véhicule à moteur muni d'un			Ivresse.....	16,983	16,107
écran à fumée.....	44	13	Autre.....	53,037	45,541
Voies de fait simples.....	8,404	8,762	Stationnement interdit	2,219,532	2,265,458
Autre, Code criminel.....	3,867	4,115			
Lois fédérales	45,073	43,029	Total, condamnations	3,853,464	3,991,657
Accise.....	1,609	2,320			
Aliments et drogues.....	152	121			
Assurance-chômage.....	4,330	4,817			

Sous-section 4.—Appels

L'appel constitue une importante protection dans le système judiciaire canadien; on peut en appeler du verdict d'un jury et d'un juge ou d'un juge seul à la suite d'un jugement déraisonnable, d'une décision erronée sur un point de droit ou d'une erreur judiciaire. En 1965, 3,097 appels en matière d'actes criminels ont été entendus, dont 126 de la Couronne et 2,971 de l'accusé. Sur les appels de la Couronne, 41 visaient l'acquiescement et 85 la peine, tandis que sur les appels de l'accusé, 1,220 portaient sur la condamnation et 1,751 sur la peine. Les appels en matière de condamnations sommaires jugés par les tribunaux ont atteint 1,774 en 1965. Sur ce nombre, 157 venaient du dénonciateur et 1,617 de l'accusé. Les appels du dénonciateur en comprenaient 138 sur l'acquiescement et 19 sur la peine, et ceux de l'accusé, 1,413 sur la condamnation et 204 sur la peine.